APAA ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'AIRE ET DE SES AFFLUENTS APAA
c.p. CH-1232 CONFIGNON / GERMAGNY F-74580 VIRY
ccp: CH. 12-10025-2 / F. 292-24. N . LYON

INFO-MEMBRES Nº 5 - OCTOBRE 1992

NUMERO SPECIAL

OPERATION : SURVEILLONS NOTRE RIVIERE

BILAN 1990 - 1992

VOUS TROUVEREZ DANS CE NUMERO LE RAPPORT QUE NOUS AVONS ETABLI SUR LA SANTE ACTUELLE DE L'AIRE ET DE SES AFFLUENTS, GRACE AUX OBSERVATIONS D'UN CERTAIN NOMBRE DE NOS MEMBRES. QU'ILS SOIENT ICI CHALEUREUSEMENT REMERCIES POUR LEUR TRAVAIL, PAS TOUJOURS AISE ! UNE PARTIE, CONTENANT LES DETAILS PAR TRONÇON (NON REPRODUITE ICI) SERA COMMUNIQUEE AUX PERSONNES QUI ONT RECOLTE LES DONNEES, AINSI QU'A CELLES QUI EN FERAIENT LA DEMANDE.
CE RAPPORT, TEL QU'IL EST REPRODUIT AUX PAGES SUIVANTES, A ETE ENVOYE AUX MAIRES DES COMMUNES RIVERAINES SUISSES ET FRANÇAISES, AUX SERVICES D'ETAT CONCERNES A GENEVE ET EN HAUTE-SAVOIE, AUX ASSOCIATIONS DE LA COORDINATION RIVIERE, DE MEME QU'AUX JOURNAUX LOCAUX DE GENEVE ET ST-JULIEN.
NOUS ESPERONS QUE CETTE CONTRIBUTION DE L'APAA PERMETTRA DE FAIRE AVANCER, DANS LES FAITS, LE DOSSIER DE LA SAUVEGARDE DE LA RIVIERE.

APAA ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'AIRE ET DE SES AFFLUENTS APAA
c.p. CH-1232 CONFIGNON / GERMAGNY F-74580 VIRY

OPERATION "SURVEILLONS NOTRE RIVIERE"

BILAN 1990-1992

****

· OBJECTIFS DE CETTE ETUDE

La campagne d'observations "Surveillons notre rivière" a été organisée dans le but de mieux connaître le cours d'eau que nous défendons : il s'agissait en particulier d'estimer l'importance des débits aux différentes périodes de l'année et en fonction des prélèvements (pompages au bénéfice de l'agriculture), de recenser les sources de pollution les plus importantes (rejets accidentels, permanents ou diffus), enfin de rendre un jugement qualitatif sur les biotopes asssociés à la rivière en fonction notamment de la flore et de la faune observées dans les tronçons laissés proches de l'état naturel.

Cette enquête était l'occasion d'associer quelques-uns de nos membres les plus actifs à une action sur le terrain. Mais son principal objectif est de compléter les informations dont disposent les Autorités : nous voudrions donc que les conclusions de ce rapport aident celles-ci à choisir les mesures qu'impose la situation que nous décrivons, afin de sauvegarder le patrimoine naturel que constitue l'Aire, ses affluents et les vallons boisés d'une partie de notre bassin genevois.

DEROULEMENT DES OPERATIONS

Un appel lancé à nos membres au début de l'année 1990 a été honoré d'un vingtaine de réponses positives. Notons qu'une démarche semblable adressée aux enseignants de St-Julien n'a en revanche été suivie d'aucune offre de collaboration (nous pensions que ceux-ci pourraient inciter leurs élèves à s'associer à notre travail dans le cadre d'une étude d'écologie appliquée).

Aux participants à cette campagne d'observation, nous avons envoyé, avec l'attribution d'un tronçon de rivière, des fiches techniques pour les relevés, du papier indicateur pH et une bouteille destinée à des prélèvements d'eau dans les cas où une pollution grave de nature indéterminée serait suspectée; la prise de photographies était encouragée. Nos collaborateurs étaient par ailleurs priés d'effectuer leurs relevés sur le terrain au moins une fois par saison. Ainsi, la campagne d'observation, lancée au cours de l'hiver 1990, put aboutir pendant l'été 1992, après que les deux membres du comité qui ont coordonné cette enquête (un chimiste et un biologiste) ont eux-mêmes confirmé, par leurs observations sur le terrain, les principales données transmises par les participants à cette opération.

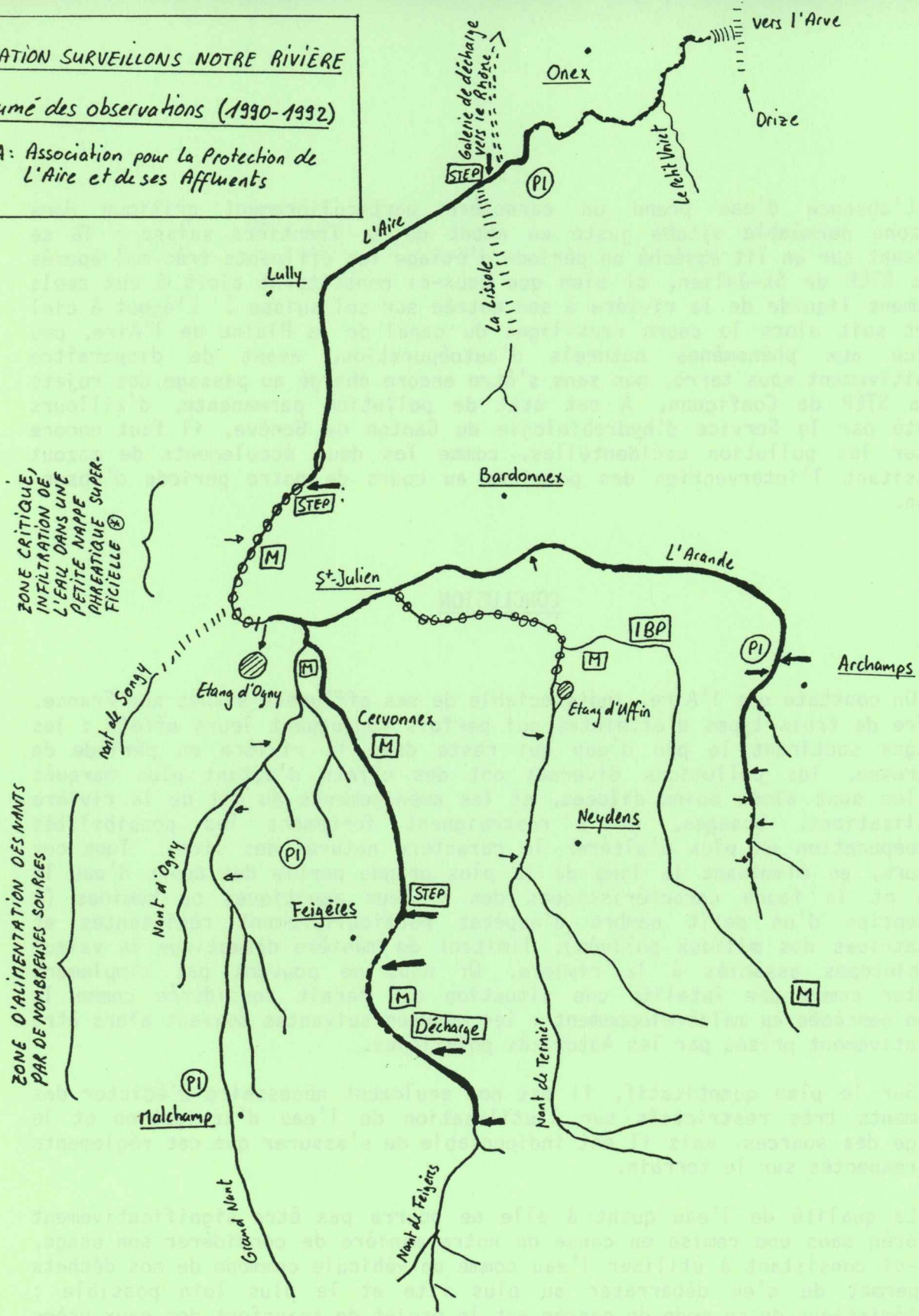

Légende

STEP = station d'épuration
IBP = International Business Park
M = menaces de busages et autres
→ = graves atteintes à la qualité de l'eau
(PI) = pollutions industrielles
▬ = rivière morte (pas de gammare ou trichoptère)
oooo = rivière à sec dû aux pompages
—— = nants du bassin versant
IIIIII = rivière busée (mise sous tuyau)
(*) = dossier du Géologue cantonal M. G. Amberger

L'absence d'eau prend un caractère particulièrement critique dans une zone perméable située juste en amont de la frontière suisse : là se déversent sur un lit asséché en période d'étiage les effluents très mal épurés de la STEP de St-Julien, si bien que ceux-ci constituent alors à eux seuls l'élément liquide de la rivière à son entrée sur sol suisse ! L'égout à ciel ouvert suit alors le cours rectiligne du canal de la Plaine de l'Aire, peu propice aux phénomènes naturels d'autoépuration, avant de disparaître définitivement sous terre, non sans s'être encore chargé au passage des rejets de la STEP de Confignon. A cet état de pollution permanente, d'ailleurs attesté par le Service d'hydrobiologie du Canton de Genève, il faut encore ajouter les pollution accidentelles, comme les deux écoulements de mazout nécessitant l'intervention des pompiers au cours de notre période d'observation.

CONCLUSION

On constate que l'Aire, indissociable de ses affluents situés sur France, souffre de trois types d'atteintes qui parfois conjuguent leurs effets : les pompages soutirent le peu d'eau qui reste dans la rivière en période de sécheresse, les pollutions diverses ont des effets d'autant plus marqués qu'elles sont alors moins diluées, et les aménagements du lit de la rivière (canalisations, busages, etc.) restreignent fortement les possibilités d'autoépuration en plus d'altérer le caractère naturel des sites. Tous ces facteurs, en éliminant le long de la plus grande partie des cours d'eau la flore et la faune caractéristiques des milieux aquatiques ou humides (à l'exception d'un petit nombre d'espèces particulièrement résistantes et indicatrices des milieux pollués), limitent de manière dramatique la valeur des biotopes associés à la rivière. Or nous ne pouvons pas simplement accepter comme une fatalité une situation qui serait considérée comme la rançon concédée au maldéveloppement : les mesures suivantes doivent alors être impérativement prises par les Autorités politiques.

Sur le plan quantitatif, il est non seulement nécessaire d'édicter des réglements très restrictifs sur l'utilisation de l'eau d'irrigation et le captage des sources, mais il est indipensable de s'assurer que ces réglements sont respectés sur le terrain.

La qualité de l'eau quant à elle ne pourra pas être significativement améliorée sans une remise en cause de notre manière de considérer son usage, celui-ci consistant à utiliser l'eau comme un véhicule commode de nos déchets qui permet de s'en débarraser au plus vite et le plus loin possible : caractéristique de ce mode de pensée est le projet de transfert des eaux usées de St-Julien vers la STEP d'Aïre. Or ce mégaprojet technocratique, qui ne tient pas compte de la saturation d'une Station qui attendra encore longtemps son agrandissement, ne résoudrait pas le problème de la pollution de l'Aire sur sol genevois puisque l'eau de ses affluents arrive déjà fortement polluée à St-Julien ! Et la construction d'un tuyau de St-Julien à Aïre priverait l'Aire du peu d'eau qu'elle reçoit encore en fin d'été ...

Le présent rapport, qui sera porté à la connaissance de nos membres par l'intermédiaire d'un bulletin d'information, est envoyé aux Autorités concernées des deux côtés de la frontière. **Un rapport plus détaillé**, incluant un résumé des observations particulières faites sur chaque tronçon, sera adressé aux participants ainsi qu'à l'Association pour la sauvegarde du Léman (qui a récemment étendu son réseau d'observation au bassin genevois) et à toute personne qui en ferait la demande.

Il faut souligner enfin que cette étude, qui n'a pas de prétention "scientifique" et qui fut réalisée à partir d'observations qui resteront toujours insuffisantes ou incomplètes, présente certainement des lacunes qui pourront être comblées par la suite. En l'état elle devrait néanmoins réunir assez de constatations effectuées sur le terrain pour éclairer le jugement des autorités compétentes qui n'ont pas toujours le temps et les moyens de réunir toutes les informations nécessaires, surtout lorsque celles-ci concernent le pays voisin.

ETAT DES RIVIERES

On trouvera ci-dessous une synthèse des observations faites au cours de cette étude : il s'agit donc de proposer une qualification des cours d'eau qui seront passé ici en revue d'Est en Ouest (la Drize, affluent de plus oriental, et qui se jette dans l'Aire peu avant la confluence de celle-ci avec l'Arve, n'a pas pu être prise en considération).

L'Arande

Cet affluent dont le débit, selon certains témoignages, aurait fortement diminué au cours de ces vingt dernières années, est fortement pollué depuis ses sources par de nombreux rejets d'eaux usées : la Commune d'Archamps n'est en effet que partiellement raccordée à la STEP du Bas-Salève. Nous avons par ailleurs constaté en février 1992 une pollution aux hydrocarbures provenant de l'International Business Park qui a requis l'intervention des pompiers suisses à environ 800 mètres en aval sur la commune de Bardonnex. La rivière, qui a été progressivement transformée en égout à ciel ouvert, est encore menacée par des projets de mise sous tuyaux.

Le Ternier

Ce nant semble tenir la deuxième place quant au débit parmi les affluents de l'Aire. Malgré quelques petits rejets d'eaux usées, l'eau de la rivière reste de bonne qualité, comme l'indique la présence de petits crustacés (Gammares) et de larves d'insectes (Trichoptères).

Outre la mise sous terre (busage) accompagnée de défrichements des berges qu'on peut actuellement observer au niveau d'un lotissement situé au-dessus de Neydens, le principal dommage auquel la rivière est soumise se situe à Uffin, non loin de l'autoroute : là, elle disparaît dans un petit étang d'une trentaine de mètres de diamètre d'où son eau est pompée pour satisfaire aux besoins de l'agriculture. Or en période d'étiage, le débit soustrait est supérieur aux apports, si bien que le cours d'eau est à sec en aval, à l'entrée de St Julien !

La Folle (ou Nant de Feigères)

Cette rivière, que la FRAPNA souhaite faire bénéficier d'un statut légal de protection, est le principal affluent de l'Aire. La qualité de ses eaux n'est acceptable qu'en amont du pont reliant Le Chable à Présilly et au niveau duquel se trouve une grande porcherie. Le Nant subit ensuite de graves atteintes, dont les effets peuvent pourtant être partiellement compensés sur certains tronçons par un processus de régénération naturelle : ainsi, après avoir longé une importante décharge en un lieu riche en sources d'eau, il suit un cours perturbé par une succession de petits barrages récemment construits sous Feigères (et entre lesquels son lit est partiellement remblayé par des déchets de construction), puis il reçoit les effluents d'une STEP : à son arrivée à St-Julien, cet affluent important est ainsi fortement pollué.

Le Grand-Nant

Ce cours d'eau a un débit faible mais relativement constant, contrairement aux ruisseaux qui se jettent sur sa rive gauche, comme le Nant d'Ogny et le Nant de Songy, souvent à sec. L'eau y est d'une qualité plutôt bonne, au moins en amont comme en témoigne l'abondance des larves de Trichoptères. Deux affluents ont toutefois subi des pollutions industrielles graves et d'ailleurs dénoncées dont l'une, au chrome (entreprise Technicdur), particulièrement inquiétante eu égard à sa toxicité.

L'Aire

Cette rivière, alimentée par les affluents précités, a toujours manqué d'eau sur certains tronçons lors des périodes sèches; mais il s'agit là d'un phénomène naturel, qui se manifeste par la disparition de l'eau dans la nappe d'accompagnement sous le lit de la rivière; un phénomène qui prend parfois une forme plus spectaculaire (par exemple sur la Valserine, en amont de Bellegarde) mais qui, en soi, ne met nullement en cause l'intérêt biologique, piscicole et récréatif d'une rivière. Toutefois dans le cas de l'Aire les périodes d'étiage ont été prolongées (dans le temps comme dans l'espace) d'une manière qui est alors dommageable, par des prélèvements massifs (et parfois illégaux) imputables à l'agriculture : cette situation se présente aussi bien sur des affluents comme le Ternier (voir ci-dessus) que sur l'Aire elle-même dont l'eau est parfois pompée en totalité, comme en aval de St-Julien au niveau de "Intermarché" (cette eau polluée alimente l'étang d'Ogny, vaste cuvette artificielle utilisée comme réservoir par un syndicat d'agriculteurs). A cela il faut ajouter les remblaiements ou drainages de zones humides dont la fonction de "tampon" a ainsi été perdue, en particulier au niveau du canal construit dans l'entre-deux-guerres en aval de Lully (on peut espérer que malgré les restrictions budgétaires, l'Etat de Genève mettra en application les plans que ses services compétents ont élaborés afin de corriger cette erreur historique en restituant à la rivière quelques-uns de ses méandres).

Enfin, pour préserver l'aspect naturel de la rivière, de ses berges et des biotopes associés (notamment la forêt riveraine), il faut interdire les busages, les défrichages et les modifications des berges : le mal est déjà en grande partie irréversible du côté suisse (même si une revalorisation, on l'a vu, est envisagée), mais il prend de l'ampleur actuellement sur France où de nombreux aménagements inappropriés ou inutiles concourent à la banalisation des paysages (Cervonnex, Neydens, St-Julien, etc.).

* * *

Arrivé à ce stade de la réflexion, il est nécessaire de souligner qu'en dépit du constat très sévère auquel nos observations ont conduit, tout n'est pas perdu et notre engagement envers la préservation de l'Aire et de ses affluents conserve tout son sens : preuve en est l'existence de **parcours restés naturels, d'aspect parfois sauvage, le long desquels se développe toute une microfaune aquatique dont les poissons, encore présents, se nourrissent.**

La préservation de ces richesses naturelles achoppe sur des difficultés administratives ou politiques aggravées par la présence d'une frontière internationale. Or la collaboration transfrontalière, en dépit des déclarations destinées à "vendre" la région et des efforts réels accomplis pour qu'elle devienne une réalité, n'est encore guère réalisée sur le terrain, parfois même en cas de pollution accidentelle. Pourtant, **seule une ferme volonté politique partagée des deux côtés de la frontière et une conception globale élaborée en commun** sont à même de concilier le développement économique et le maintien d'un environnement qui doit rester aussi proche que possible de son état naturel. A cet égard le projet d'étude transfrontalier du bassin de l'Aire (Drize comprise), auquel a été alloué une somme non négligeable, constitue un pas dans la bonne direction. Mais s'il s'agit seulement de confirmer l'existence de dégats avérés et d'affiner les constats effectués dans le présent rapport, ce ne sera qu'un gaspillage de moyens; cette étude, confiée à des spécialistes, **doit absolument déboucher sur des propositions de solutions et celles-ci doivent fonder des décisions politiques suivies effectivement d'applications dont les effets seraient alors observables sur le terrain !...**

* * * * *

AFFAIRE TECHNICDUR : FIN ...?

En 1990, avec l'Association de Feigères (APEF), nous avions décidé d'unir nos forces face aux agissements inadmissibles des dirigeants de l'entreprise Technicdur qui polluaient sans gêne le Grand Nant.
Le 25 juin 1992, au terme d'un procès intenté par la FRAPNA (Féd. Rhône-Alpes de protection de la nature) au nom de nos associations, le Tribunal de Thonon a condamné Technicdur à une amende de 30'000 FF, a attribué 5'000 FF à la FRAPNA (partie civile) plus 1500 FF au titre de l'article 475.1.
Ainsi a été reconnu officiellement le bien-fondé de notre dénonciation. C'est de plus, à notre connaissance, une grande première en terme de collaboration franco-suisse des associations et un succès rare dans ce genre de délit en France.
Malheureusement, il n'est pas certain que l'ensemble de la population de la commune ait bien compris le sens de notre action.

COORDINATION RIVIERES :

En juin dernier, la Coordination Rivières, composée de 14 associations suisses et françaises, a présenté à la presse et aux autorités son plan pour sauver les cours d'eau sous forme d'un document : "RIVIERES DU BASSIN GENEVOIS - ETAT DES LIEUX ET PLAN D'ACTIONS". L'APAA, partie prenante de ce travail, en possède, à votre intention de nombreux exemplaires. Si vous êtes intéressés à en recevoir, veuillez envoyer à notre adresse une enveloppe A5 timbrée et adressée, ainsi que le nombre d'exemplaires désirés.

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS A ST-JULIEN : OU QU'EN EST-IL DU PROJET DE PERICENTRIQUE ?

Le commmissaire-enquêteur, relèvant avec étonnement "une mobilisation aussi importante" contre le projet de péricentrique, conclut pourtant à un "malentendu"...
En fait, il feint de considérer le péricentrique comme un simple projet et se cache derrière la "nécessité" de prévoir à long terme une voie permettant une urbanisation de l'endroit. Du même coup, il nie tout ce qui s'est passé ses 2 dernières années.
Dans ses remarques, le commissaire se prononce pourtant favorablement pour le maintien de la promenade du Crêt Millet, et d'autres au bord de l'Aire et en direction de Certoux. Il relève en outre qu'il sera nécessaire de préciser les caractéristiques du péricentrique et les aménagements indispensables pour la sauvegarde de l'environnement de l'Aire.
En clair, notre mobilisation a permis de repousser l'échéance. Cependant, dès qu'une nouvelle enquête d'utilité publique (DUP) sera lancée à propos de cette voie, il nous faudra répondre avec encore plus de détermination.
Un grand merci à celles et ceux qui ont écrit ou se sont déplacés jusqu'à St.-Julien.

MERCI DE PENSER A REGLER
VOTRE COTISATION APAA
AVANT LA FIN DE L'ANNEE !